

Le Petit Saint-Montais

Trimestriel

Foyer Rural

SAINT-MONT

N° 111

Printemps 2023

SAINT
MONT

VIGNOBLE

FÊTE

NOUVEAU COEUR DU GERS (32)

Nos Incontournables

Fête du vin

24, 25 et 26 mars

Fête des fleurs

18 mai

Edito

Comme chaque début d'année c'est le temps des assemblées générales.

Notre village a la chance de posséder plusieurs associations qui le font vivre.

La pandémie de COVID nous a obligés à changer nos comportements...interdiction de se réunir...interdiction de s'embrasser...

De nombreux habitants ont souffert de cette solitude.

Il est temps de revivre normalement mais c'est plus compliqué de le faire que de le dire!

Le village a besoin de ses habitants...il faut que les associations reprennent leurs activités et elles ont besoin du retour de leurs bénévoles.

Retrouvons le plaisir de partager de bons moments!

Nouvelles en bref de A à Z

Départ: Jacotte a réuni tous ses amis pour fêter son départ de

Saint-Mont. Elle s'est installée en « résidence de vacances » pour une nouvelle vie à côté de Sètes près de sa fille Cathy.

Nous lui souhaitons le meilleur pour sa nouvelle vie!



Déchetterie:

Une nouvelle carte d'accès sera nécessaire pour accéder à la déchetterie de Riscle à compter du **1er juin 2023**. Cette carte permettra la levée d'une barrière contrôlant l'accès. Pour

avoir cette carte, il faut vous rendre à la mairie durant les heures d'ouverture (pour rappel: les mardi, jeudi et vendredi après-midi et le samedi matin). Vous remplirez une autorisation (une feuille, donc une carte par foyer). Les propriétaires en attente de locataires (maison vacante) pourront sur cette adresse retirer une carte et la confier au futur locataire lors de la signature du bail. Une caution de 10 € sera demandée (coût d'une nouvelle carte). Attention, sans carte, vous n'accéderez plus à la déchetterie à **partir du 1er juin 2023** !



Fête des fleurs: comme chaque année, nous participerons à la fête des fleurs de Riscle. Si vous ne pouvez pas participer à la confection du char, vous pouvez donner vos fleurs et feuillages!

Avertissez Josette COURTADE, elle prendra soin de votre jardin lors de la cueillette!

Réservations: si vous souhaitez réserver le foyer, quel que soit votre statut: particulier, association, entreprise... que votre événement soit ponctuel ou régulier... vous devez IMPÉRATIVEMENT avertir Corentin JEGUN pour la disponibilité de la salle et l'inscription sur le planning général **06.47.67.68.94** (appel ou sms) et avoir adhéré au foyer rural! (coût de la carte annuelle : 5 € par personne)

Une belle rencontre

Ce samedi 4 mars, sous un beau soleil, on l'a vu traverser le village avec sa roulotte grise tirée par un beau percheron noir. Il s'est installé aux communaux pour la semaine. Il fallait faire reposer le cheval « Hulk » qui avait eu quelques difficultés à monter la côte de Bastore. Le dénivelé n'est pas mentionné sur les cartes !!



Yan arrive, par les petites routes, du village de Bours près de Tarbes. Il est accompagné de Oppie sa chienne berger tchègue, une allure de loup qui ne cherche que les caresses et le jeu.

Depuis 6 ans il a préparé son périple, en fabricant lui-même sa roulotte. Elle n'est pas bien grande mais a tout le confort. A l'arrière, un panneau solaire permet d'avoir l'électricité. Puis il a acheté un cheval qu'il a appris à dresser. Cette bête trapue ne demande qu'à lui faire plaisir. L'herbe des communaux a fait son bonheur, elle s'y roulait les 4 fers en l'air.



Pendant cette semaine de pause il ne s'est pas ennuyé, ne serait ce que pour aller ramasser du bois pour le poêle. Mais surtout il a eu des visites de personnes intriguées, venues parler avec lui et lui porter, du vin ou des œufs pour agrémenter ses repas.

Ils sont repartis le 12 mars vers la Bretagne. Hulk était impatient de tirer la roulotte. Il devrait arriver à destination début septembre.



Ce périple terminé, et après plusieurs mois de repos, Yan souhaite aller dans les Carpates (Roumanie) pays d'origine de la race de sa chienne. Mais ça c'est une autre aventure !!!

On leur souhaite bonne route et de belles rencontres.

Pour ceux que ça intéresse vous pouvez suivre Yan, Hulk et Oppie sur Facebook : « **huluber loup** »

Régine CHAPEL



Les carnets du village



En ce début d'année Madame Cardonne Odette nous a quittés. Elle était âgée de 97 ans presque 98 (au mois de Mai), c'était la doyenne des Saint Montais et aussi du club des Joyeux Compagnons. Elle avait rejoint l'EHPAD de Riscle en 2020 suite à un AVC. Elle ne s'en était pas remise. C'est une grande figure qui s'en est allée. Elle laissera des souvenirs à tous ceux qui ont eu la chance de la côtoyer. Cantinière à l'école de St Mont, elle savait se faire apprécier et surtout elle avait un don pour établir les menus. Tous les enfants mangeaient tant c'était bien fait et bon. Des rencontres chez Marie Terré où elle était toujours présente pour donner un coup de main et surtout enseigner aux plus jeunes avec amabilité et gentillesse. C'est tout un groupe qui a disparu avec son départ. Dans ce groupe, dont elle nous parlait beaucoup il y avait Marie Rose Boueilh, Juliette Hilario, Marie Terré, Odette et André Beauville toutes nées en 1925 et dont elle connaissait les dates de naissance. Toutes ces dames étaient très unies. Nous ne pouvons pas tout raconter, il y en aurait un livre. Enfin au club des Joyeux Compagnons, fidèle adhérente, toujours avec le sourire, elle participait à toutes les activités avec simplicité, assiduité, gentillesse,

sans faire de bruit. Elle aura laissé une belle empreinte dans l'Association. Elle aimait beaucoup le loto. Et tant qu'elles ont pu, avec Marie Rose, elles aillaient au Club de Corneillan. Nous avions plaisir à les y amener car là-bas elles étaient très estimées et très bien accueillies. Sa famille, elle nous en parlait chaque fois qu'on lui rendait visite: ses petits-enfants qu'elle adorait et choyait, les conserves qu'elle leur préparait. Le malheur l'a frappé avec le décès de son mari et de son fils Bernard. Une nombreuse assistance s'est retrouvée à l'église où un bel hommage lui a été rendu par son fils Alain et ses petits-enfants: Amandine, Antonin, Julien et Rémy. Nous adressons à toute cette famille éprouvée nos condoléances les plus chaleureuses.

.....
Ce mois de février a aussi endeuillé une famille. C'est Jean Géné, 92 ans, qui s'en est allé après quelques jours difficiles. Il était résident à l'EHPAD de Riscle. Jeannot a beaucoup travaillé sur l'exploitation familiale situé au lieu-dit Ducastay, Route de Bel Air. Il a été accompagné avec beaucoup d'affection par sa sœur Marcelle et ses neveux, Sébastien et Christine FAURE, qui n'ont pas ménagé leurs efforts avec toute la gentillesse qu'on leur connaît afin que Jeannot connaisse des jours heureux.

Nous adressons nos condoléances attristées à cette grande famille: Marcelle Géné, ses enfants et petits-enfants.



Mathéo JEGUN est arrivé le 2 janvier 2023 à 13h36. Il comble de bonheur sa maman Aurélie et son papa Corentin. Toutes nos félicitations à ces jeunes parents, aux grands-parents Fabienne et Jean-Pierre et à l'arrière mamie Olga JEGUN.



Bonjour Saint-Mont! Je m'appelle Elyo COURTADE. J'ai pointé le bout de mon nez le jeudi 19 Janvier 2023 à 22h45 . Je remplis de bonheur mon papa Xavier et ma maman Aurélie... Dans la famille BOUEILH, Mamie Kiki, Grand Papy Michel, Grand Mamie Marcelle et Tonton Romain sont sur un petit nuage.

Le réveillon de la Saint-Sylvestre



Pour le passage à l'année 2023, le réveillon de la Saint-Sylvestre s'est déroulé en petit comité!

La maison des associations a été choisie pour l'événement.



Un grand merci à Marie-Claude et Robert DUVIGNAU qui nous ont dépannés en faisant cuire les cassolettes!



Le nombre restreint de participants n'a pas empêché la joie et la bonne humeur !



La fête s'est terminée à 6h du matin pour tous !

Bonne et heureuse année 2023!



Les Joyeux Compagnons

Séjour à LLORET DEL MAR

Ce sont 16 adhérents qui ont participé à ce séjour de 6 jours.

Nous y avons retrouvé un groupe des Amis du Saint Mont.

De nombreuses visites de villages fortifiés, du jardin tropical de Pinya de Rosa, Barcelone.

Nous avons passé une excellente semaine avec un temps magnifique, un chauffeur le top du top, à l'écoute et aux petits soins pour nous tous.

Les petits déjeuners et repas à l'Hôtel étaient très diversifiés, chacun pouvait y trouver son compte sans problème.

Très belles excursions enrichissantes grâce aux connaissances et à la gentillesse de notre guide.

Merci Adour Tourisme, nous validons pour un prochain séjour.

Les Joyeux Compagnons St Montais

Goûter de Noël au foyer



50 Adhérents des Joyeux Compagnons Saint Montais se sont retrouvés le samedi 17 décembre 2022, pour le goûter de Noël. Une tradition au club afin de remercier toutes et tous ceux qui ont aidé à différentes manifestations.

La salle, bien décorée pour l'occasion, le goûter préparé par les membres du bureau et des adhérents...on se serait cru à Noël...

La présidente remerciait tous les présents et avait une pensée pour ceux qui étaient malades.

Un goûter copieux a été très apprécié.

Nous voulons remercier « l'ESAT les Charmettes » pour nous avoir gâtés avec leur gâteau « Opéra ». Nous vous le recommandons.

Avec fruits déguisés, glace, salade de fruits et chantilly, clémentines, pacherenc et boissons chaudes.

Marie-Claude, Fabienne et Viviane ont animé le goûter en entonnant des chants de Noël. Merci à elles pour leur animation improvisée!

A 17 heures la Présidente souhaitait de joyeuses fêtes de Noël et de Nouvel An, clôturait l'année 2022 des Joyeux Compagnons et leur donnait rendez-vous au 7 janvier pour la 1ère activité 2023 (club loto belote).



Les joyeux compagnons

Le concours de belote du samedi 4 février a connu un franc succès. Ce sont 43 équipes qui se sont retrouvées dans une ambiance chaleureuse. Après deux concours très moyens juste après Covid, nous étions heureux de se retrouver ensemble. De plus, nous avons remarqué la présence de quelques jeunes qui nous a fait très plaisir.

Nous noterons, qu'exceptionnellement, nous avons eu une famille de trois générations qui nous a comblés. Le tirage au sort les a même fait jouer ensemble. Le petit dernier me dit « Tu ne crois pas ma mère m'a battu ».

Financièrement: un très bon résultat! Rendez-vous le vendredi 2 juin.



Calendrier Manifestations :

Jeudi 2 Mars - Assemblée Générale

Samedi 11 Mars à 20 h 30- Théâtre avec « Les Victambules ». Entrée générale 7 €, gratuit pour les enfants de – 12 ans, Boissons et pâtisserie offertes en fin de soirée.

Samedi 22 Avril - Repas annuel au Foyer

Vendredi 2 Juin – Concours de belote 4 parties à 20 h 30

Mardi 13 Juin – Sortie de 1 jour : (Destination pas connue à ce jour) ouvert à tout le monde.

Fête des fleurs – 18 Mai – Nous en reparlerons mais le temps passe vite, réservez nous les fleurs, toutes variétés.

Réunion mensuelle : tout le 1er mardi du mois : loto, belote, jeux, avec les beaux jours nous pouvons ajouter la pétanque, et bien d'autres choses si vous le souhaitez. Nous sommes entre 28 et 30, donc nous nous réunissons au foyer à 14 h 30 et un goûter termine l'après-midi.

Gers Numérique : Mathieu anime ces séances. Nous rappelons que les adhérents du club peuvent participer : les mardis 28 février, 28 mars, 25 avril, 23 mai, et 20 juin. A la Maison des Associations (il faut la Wifi) de 10 h à 12 heures.

L'adhésion au club est de 13 €.

Renseignements: Josette COURTADE 06 30 21 98 02



Assemblée générale de la pêche

Saint-Mont le 14 janvier 2023 de



Sur les 193 membres actifs, 14 étaient présents. Le président, Jean-Pierre LAFFITTE ouvre l'assemblée.

Le secrétaire Michel PETIT lit le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 décembre 2021 qui renouvelait le conseil d'administration et le bureau.

Les différents compte-rendu ont été présentés et votés à l'unanimité.

Le secrétaire signale qu'en 2023, le conseil d'administration ne doit pas être renouvelé. Il nomme les

BATSDaniel	LAFFITTE Jean-Pierre
BOUEILH Serge	LAMOTHE Robert
COUTURE Michel	LEPELLETIER André
DUVIGNAUMarie-Claude	MORATELLO Marcel
DUVIGNAU Robert	PETIT Michel
LABRUFFEJean-Louis	SCHORNO André
LAFFITTE Anthony	TRICOT Louis

administrateurs actuels :

Ce sont 14 personnes qui sont administrateurs de la société. Il rappelle qu'avec les nouveaux statuts, le conseil d'administration a été en place à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 5 ans (jusqu'au 31 décembre 2027).

Toutefois, lors des réunions, le président souhaite ouvrir le conseil d'administration à des membres de la société et notamment aux épouses des pêcheurs qui seront convoqués pour la préparation des événements de la société.

Le président rappelle le bureau actuel :

Président	Jean-Pierre LAFFITTE
Vice-Président	Marcel MORATELLO
Trésorier	Robert DUVIGNAU
Secrétaire	Michel PETIT

Le Président propose de donner des perspectives pour 2023

3.1.) Alevinage / Empoisonnement

Pour 2023, pour le mois de mars, il est prévu de garder non pas le même nombre de truites mais le même montant. En effet le kg est passé de 6,90€ à 7,15€ et donc au lieu de 150 kg ce seront 130 kilos qui seront lâchés aux lieux habituels.

L'ouverture de la truite est le 11 mars 2023.

60 kg de gardons ont été commandés. Ils seront lâchés à Barcelonne et à Saint-mont

3.2.) Réunions

Une réunion est prévue en janvier avec le technicien et les différents acteurs (ASA) pour le statut du canal

Barcelonne et des lacs.

3.3) Concours de pêche

Voici les dates des concours :

2 juillet 2023 : Barcelonne-du-Gers

13 août 2023 : Saint-mont

17 septembre 2023 : Bourdalat

Il faut noter que ces concours n'apparaissent pas sur la brochure de la fédération. Le secrétaire signale qu'il n'a reçu aucun courrier que ce soit postal ou électronique pour lui demander de renseigner la liste des concours.

3.4) Repas de la société

La date arrêtée en assemblée générale est le 4 novembre 2023. La date sera inscrite sur le calendrier du foyer rural. L'organisation fera l'objet de réunions ultérieures du conseil d'administration.

3.4) Cartes de pêche

Robert DUVIGNAU fait le point sur la vente de cartes et la stabilité du nombre de pêcheurs.

Il y a eu 193 cartes vendues dont :

24 à Saint-mont

42 à Barcelonne

Il rappelle qu'en 2014 il se vendait 222 cartes et donc en 2022 c'est 193 cartes qui ont été vendues soit une baisse relative de 14% en 9 ans.

3.5) Questions diverses :

Le président donne la parole à la salle.

Une question est posée sur l'achat de farine. Marcel MORATELLO répond qu'un recensement sera fait et que ces farines doivent être récupérées à Auch.

Le président lève la séance à 19 heures 30 et invite l'assemblée à un pot de l'amitié qui se traduit par un apéritif dinatoire



Assemblée Générale du foyer rural

Avant l'assemblée générale, nous avons pu visiter le chai expérimental de Plaimont !

Joël et Sébastien ont commenté la visite avec la passion qui les anime!



Dans ce chai, des études, des expérimentations sont menées en partenariat avec les universités de Toulouse et de Montpellier pour la viticulture de demain, dépendante du changement climatique.

C'est un outil unique en France!

Tous les participants ont été admiratifs et fiers de nos vignerons!



Sur demande, le chai peut être visité avec les explications d'un guide accompagnateur (*s'informer sur les tarifs de la visite*).

N'hésitez pas!



Suite à la visite du chai, l'assemblée générale s'est tenue.

Les différents rapports ont été votés à l'unanimité.

Christian TOLLIS, trésorier adjoint, laisse sa place à Céline FRANCHOME. Merci à eux!

Le COVID étant en sommeil, les perspectives 2023 renouent avec toutes les festivités habituelles!

Appel est donc fait aux bénévoles pour aider à la bonne marche de tous ces événements.

Le pot de l'amitié clôture l'assemblée!

Il va falloir
refaire le plafond du foyer!



La fête du vin ...



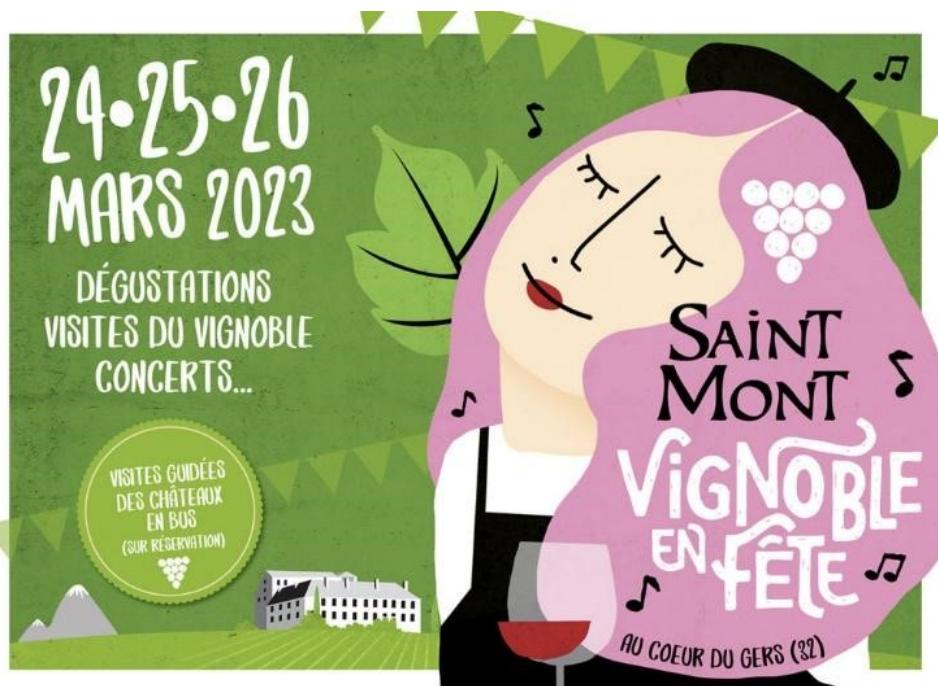
Plaimont rayonne dans toute la France!

Le 10 février, le chai expérimental a été inauguré en présence du ministre de l'agriculture, Marc FESNEAU.



Porte-verre en vente avec les verres de la SPSM!

Merci à Gisèle BOUEILH!



SAINT-MONT

CAVE & VILLAGE

Tout le week-end

Visites guidées de la cave, de la chaîne d'embouteillage, et du nouveau chai expérimental

« L'Atelier des Cépages »

Découverte de la collection d'œuvre de la Galerie Bleue-Plaimont

Déjeuners aux tisons au village

Déjeuners et dîners au Monastère de Saint-Mont – Informations et réservations au 06 32 86 46 11

Aire de jeux Anima-Vigne

Marché d'artisans d'art et producteurs de rues

Exposition de peinture à l'église Saint-Jean-Baptiste

Samedi

11h : Cérémonie d'ouverture et mise en perce

15h30 : Dégustation cuvées d'exceptions – Inscription au 05 62 69 62 87 – Tarif : 15€

Dimanche

9h30 : 1^{er} parcours œnorando du Gers au départ de la cave de Saint-Mont (8KM/2h30) – Inscription au 05 62 69 62 87 – Tarif : 5€ avec casse-croûte offert à l'arrivée, et quizz avec de nombreux lots à gagner.

11h : Messe en gascon

14h30 : Dégustation une œuvre un vin – Inscription au 05 62 69 62 87 – Gratuit



Pétanque



Rapport AG du 06 janvier

***Présents** : Jégun Jean-Pierre, Jégun fabienne, Duvignau Robert, Duvignau M. Claude, Dufau Philippe, Richevaux Frédéric, Galbrun Michel, Marcusse Patrick, Peyrou Christian, Benquet Jean Pierre, Couture Jean Marc, Rigaud Jean Claude, Harouche Charles, Laborde Sébastien, Lafargue Gil, Pintado Robert, Pédemanaud J Louis, Prugue Alain, Tonon Didier, Capdeville Bernard, Calcas Francis, Dumestre Francis, Gravelin Valérie, Jacqmot Patrick, Blaise Guilhem, Darrodes Claude, Tisne Michel, Labadie Jean Claude.

Les autres membres étant excusés.

***Rapport AG 2021** : (Approbation)

***Résultat comptable 2022** : Solde exercice +556,66€ et un solde en caisse de 2057,06€.

***Saison 2022** : Licenciés : 31, Membres 8.

***Résultats 2022** :

Coupe de France : Perdu au 2^{ème} tour contre Estang et perdu coupe du Président contre Auch La Hourre.

Vétéran : ABS1 vice-champion du Gers en division2 contre Endoufielle, monte-en division1 en 2023 et ABS2 se maintien en division3.

Open : ABS 1 et ABS 2 perdent en 8^{ème} et restent en division 4.

Concours officiels : De bons résultats dans les concours officiels. Un nouveau classement des licenciés pour 2023, pas de point = non-classé, au moins 1 pts = promotion, + de 10pts = honneur et + de 20pts = élite.

Nous avons 9 joueurs en promotion en 2023

Nous avons un classement interne pour les concours officiels, 1^{ère} : Fabienne J et 1^{er} Gil L.

3 concours officiels en 2022 : 28, 13 et 22 équipes.

Championnats : Tête à tête : Jean louis c'est qualifié pour les championnats du Gers.

Vétéran : une équipe est arrivé en demi-finale du championnat du Gers (Gil L, Alain P et Patrick M)

Avec une qualification au championnat ligue Occitanie à Rivesaltes.

***Licences 2023** : Prix : inchangé, 40€ sénior.

Le renouvellement ou l'obtention d'une 1^{ère} licence est soumis à l'approbation du bureau.

***Charte** : La charte élaborée l'an dernier est reconduite. Elle devra être signée par chaque licencié et membre.

***Arbitres** : Il faudrait pour 2024, 2 arbitres au club. Des candidats sont les bienvenus.

***Concours officiels** : Jeudi 16 mars Doublettes vétérans à Viella
Dimanche 16 avril Doublettes à Viella.
Samedi 27 mai Triplettes à Labarthète.

Samedi 10 juin Doublettes Labarthète

Il faudra des bénévoles pour la tenue de la buvette/sandwich à ces dates. S'inscrire auprès des Co-Présidents.

***Eliminatoires** 4€/joueur (pris en charge par le club)

Date sur site www.comite-gers-petanque-jp.fr

Une fiche des coordonnées des licenciés pourra être délivrée sur demande, cela pour permettre de se contacter pour former des équipes.

***Coupe du Gers** : Patrick Marcusse coach avec Frédéric Richevaux comme adjoint.

***Open** : 2 équipes prévues Coachs Gil et Yohan.

***Vétérans** : 2 équipes prévues Coachs Gil et Michel.

***Organisation matches vétérans et open** : Candidature prévue pour le 13 avril à Labarthète la poule division1.

Avec option open le 24 septembre. Présence de bénévoles indispensable pour traçage la veille et organisation la journée.

***Journée anniversaire** : Une date sera trouvée par Jean Pierre, Patrick J et Sébastien pour fêter les 60 ans des clubs de St Mont et Viella et les 40 ans de Labarthète. Les invitations concerneront les habitants des 3 villages.

***Gobelets** : Achat de 500 gobelets réutilisables avec le logo ABS.

***Règlement** : Quelques « nouveautés » arrivées en 2022, vérification avec animations sur le site du comité.

***Vêtements**. Un stock de polos et coupes vent est dédié au prêt.

Le port de la tenue officielle est obligatoire pour les coupes et championnats.

Commande le 28 janvier Polo 23€ et coupe-vent 35€. Tee-shirt 22 €, sweat 35€, veste polaire 80€.

Vente de notre stock 2 polaires (M) 60€.

*** Entraînements pétanque**. Entraînements les lundis, mercredis, vendredis et dimanches 14h et les mercredis et vendredis 20h. Plusieurs journées et soirées prévues en cours d'année.

***Terrains à Labarthète et Saint Mont** : L'aménagement du terrain à Labarthète est terminé. A Saint Mont prévu pour courant 2023.

***Bureau 2023** : Co-Présidents : Jégun Jean Pierre et Laborde Sébastien, Vice-Président : Jégun Alain, Trésorier : Galbrun Michel, Trésorier Ad : Duvignau Robert, Secrétaire : Marcusse Patrick, Secrétaire Ad : Richevaux Frédéric, Membres : Jégun Fabienne, Lafargue Gil, Dufau Philippe, Boueilh Paul, Couture Jean Marc, Harduya Patrick.

Patrick MARCUSSE



Poule au pot

186 convives! L'édition 2023 affiche complet!

C'est dans la bonne humeur et le plaisir de se retrouver que les habitués ont pu se régaler de l'excellente poule au pot de Dominique MAZOYER!



En direct du conseil municipal

MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

1) Fonds de concours pour le Centre Intercommunal de Santé Armagnac Adour

Monsieur le Maire rappelle que les centres de santé sont régis par les dispositions des articles L 6323-1 et suivants du code de la santé publique et peuvent être créés et gérés notamment par des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale.

Si les communes n'exercent pas de compétence obligatoire en matière de santé (en dehors des mesures spécifiques que peuvent être amenés à prendre les maires dans le cadre de leur pouvoir de police), elles peuvent toutefois intervenir de manière volontaire en la matière, sous réserve de ne pas être dessaisie de la compétence au profit d'un EPCI dont elles sont membres.

Afin de financer le Centre intercommunal de Santé, il existe une possibilité qu'est le fonds de concours à titre dérogatoire. En effet celui-ci peut financer le fonctionnement ou l'investissement d'un équipement, mais il ne peut pas contribuer au financement de l'activité exercée au sein de cet équipement.

Lors du vote du budget principal de 2022 le Conseil Communautaire a approuvé l'équilibre budgétaire en incluant une recette de fonctionnement de la part des communes pour son projet de création du CISAA.

Le montant des investissements du centre de santé s'élevant à 240 065.76 € TTC

Les recettes, FCTVA et Subventions perçues et à percevoir s'élevant à 144 826.43 €

Le reste à charges est de 95 239.33 €

Le 26 octobre 2022 le conseil communautaire à la majorité des voix a voté un fonds de concours de la part des communes membres pour un montant de 40 000 €

Aussi monsieur le maire propose d'aider au financement du CISAA par le moyen d'un fonds de concours de la part de la commune de 1.876,00 € (mille huit cent soixante-seize euros), suivant le tableau en annexe. Le montant sera inscrit à l'article 657351 du budget communal (M57)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser ce fonds de concours à la communauté de communes Armagnac Adour pour un montant de 1.876 €, sur le chapitre 65, article 657351.

2) Reversement de la taxe d'aménagement 2022 à la CCAA et

3) Reversement de la taxe d'aménagement 2023 à la CCAA

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes et le département. Elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations suivantes : permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable.

La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves.

Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022.

Cet article 109 indique en effet que « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire (compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences) ».

Les communes membres ayant institué un taux de taxe d'aménagement et la communauté de communes ARMAGNAC ADOUR doivent donc, par délibérations concordantes, définir les reversements de la taxe d'aménagement à l'EPCI.

Par délibération du conseil communautaire en date du 26 octobre 2022, il a été décidé que le taux de reversement à la communauté, serait de 20 % de la part communale pour les communes membres ayant institué la taxe.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'adopter le principe de reversement de 20% de la part communale de taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Armagnac Adour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1^{er} janvier 2022 ;
- Autorise le Maire ou son délégataire à signer la convention, et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement avec la Communauté de Communes, et ayant délibéré de manière concordante ;
- Précise que cette répartition pourra éventuellement évoluer dans le temps, ou être révisée au vu des investissements à venir en matière d'équipements publics;
- Autorise le Maire ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de PAU, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

4) Arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 septembre 2017, la communauté de communes Armagnac Adour avait prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal couvrant l'intégralité du territoire de la communauté de communes.

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont été débattues au conseil communautaire du 4 juillet 2022, ainsi que dans les communes membres,

- ⇒ Inscrire l'accueil de population et la création de nouveaux logements dans un futur maîtrisé
- ⇒ Renforcer l'identité du territoire Armagnac Adour en préservant ses composantes patrimoniales
- ⇒ Développer l'économie locale : conforter le potentiel du territoire, valoriser les opportunités d'accueil et profiter des influences exogènes.

L'ensemble des communes a été associé à la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

En raison de l'avis des Personnes Publiques associés et considérant les changements à apporter à ce projet, ce dernier a été de nouveau arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 28 novembre 2022 conformément à l'article L.153-14 du Code de l'urbanisme.

Le projet de PLUi arrêté a été notifié, pour avis, aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles 132-7 et L.153-15 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Le conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.101-1 à L101-3, L.103-6, L153-1 et suivants et R.153-1 et suivants ;

Vu le projet de PLUi Armagnac Adour tel qu'il est téléchargeable par le lien suivant : <https://atmetropolis.myqnapcloud.com/share.cgi?ssid=a54d4e70adc74e7e9cdded19414442a1>,

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à l'unanimité sans réserve au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal Armagnac Adour arrêté le 28 novembre 2022.

En direct du conseil municipal (suite)

5) Choix de l'entreprise pour la réfection du mur de soutènement

Monsieur le maire rappelle que par délibération 2021-053 du 8 décembre 2021 une demande de subvention a été effectuée auprès des services de l'Etat et des services du Département pour refaire le mur de soutènement de la D946 en contrebas du village.

3 entreprises ont été sollicitées :

- Entreprise ROY à Pouydesseaux
- Entreprise SGRB à Lectoure
- Entreprise TMH à Riscle

Deux entreprises ont répondu : l'entreprise SGRB et l'entreprise TMH

Devis SGRB : 227.269,69 € TTC

Devis TMH : 98.794,44 € TTC

Le maire demande aux conseillers de se prononcer pour choisir l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, vu les crédits inscrits en investissement au chapitre 21 article 212 de choisir l'entreprise TMH pour un montant de 98.794,44 € et autorise le maire à signer le devis pour lancer les travaux.

6) Choix de l'entreprise pour la toiture du silo

Monsieur le maire rappelle l'urgence évoquée lors du précédent conseil municipal (21 octobre 2021) sur la toiture du silo. En effet, les chevrons se sont affaissés, les tuiles sont cassées et cette situation est dangereuse pour nos employés communaux. Il convient d'agir pour réparer cette toiture en la refaisant à l'identique. Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre :

- Entreprise CLAVE à Barcelone-du-Gers
- Entreprise BIANCHI à Saint-Martin d'Armagnac

Le maire demande aux conseillers de se prononcer :

- Sur la méthode choisie (type de toiture)
- Sur l'entreprise maître d'œuvre

Les devis sont les suivants :

BIANCHI : 29.998,20 € TTC en bac acier et 42.461,64 € TTC en tuiles

CLAVE : 17.806,82 € TTC en bac acier et 28.027,44 € TTC en tuiles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir l'entreprise CLAVE en méthode bac acier pour un montant de 17.806,82 € TTC sur les crédits 615221 et autorise le maire à signer le devis pour lancer les travaux.

7) Décorations de Noël

Il faut convenir d'une date pour les décorations de Noël. Ce samedi le foyer est occupé par les Joyeux Compagnons (concours de belote). Il faut pouvoir apporter les guirlandes dans la salle et décider ensemble de ce qui sera fait et quand. Certains conseillers, vu l'occupation du foyer, pensent qu'il vaut mieux laisser les guirlandes au silo. Tous sont unanimes pour faire un effort pour privilégier une forme de sobriété énergétique et il est décidé que seules les traversées de rues seront posées.

Au niveau du foyer toutefois, vu le réveillon, une guirlande sera posée. La date de pose est le samedi 17 décembre 2022. Les guirlandes seront éteintes le lundi 9 janvier 2023.

Corentin s'occupe de la nacelle et le maire fera un mot dans toutes les familles.

S'en suit une discussion sur les problèmes d'énergie et notamment la location du foyer. Vu les coûts de l'énergie, peut-on continuer à louer le foyer chauffé en hiver, climatisé en été ? Certaines mairies ont décidé de ne plus le faire. Pour l'instant, aucune décision n'est prise mais une étude sera menée pour savoir combien coûte une journée de location en hiver (nombre de kwh) pour réajuster le prix de la location.

8) Vœux du Maire

Sauf si la neuvième vague annule toutes les

cérémonies, il faut prévoir les vœux du maire. Pour laisser la salle décorée par la soirée du réveillon, le maire propose la date du 8 janvier 2023, vers 15h30. Il faut décider du menu.

Il y aura des galettes et des gâteaux des rois (15 de chaque), des mignardises (200) commandés aux Charmettes. Le maire s'en occupe.

Murielle s'occupe du vin : Charmes et Elya

Nathalie ira à Carrefour pour le café, les fruits (mandarines et raisins), les boissons, le lait chocolaté.

La salle sera installée le matin même.

9) Salon des maires 2022

Le maire retrace un peu le salon des maires 2022. Il s'agissait surtout de faire des rencontres pour faire avancer des dossiers, notamment le dossier du centre intercommunal de santé. Le lundi, il y a eu le repas des sénateurs dans un restaurant. Le congrès a surtout démarré le mardi matin et le maire a assisté à un débat sur l'école qui semblait déconnecté de la réalité. Personne ne s'inquiète de la baisse du niveau scolaire en France. La préoccupation légitime aussi des maires était le souci de répondre aux exigences de l'Education Nationale. Le ministre Pape N'Diaye était présent.

Puis le mercredi, il s'agissait de faire le tour du salon et des exposants mais c'est toujours la même chose. Le jeudi était plus intéressant avec le petit déjeuner des deux députés à l'Assemblée Nationale. La visite était instructive mais la tenue des députés dans l'hémicycle laisse à désirer. Il relate aussi un incident qui s'est produit avec un député du Rassemblement National de l'hémicycle.

Le salon s'est terminé le jeudi après-midi par le discours de la première ministre.

10) Points sur les commissions

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Ce point a été vu pour le lancement des travaux.

Embellissement et protection du cadre de vie : Présidentes

– Pauline ICART-FABIOL et Coralie CANTAU

Les deux co-présidentes sont absentes ce point ne sera pas traité. Il a fait l'objet de précisions au niveau des décorations de Noël

Prévention des risques : Présidente: Christine BOUEILH

Les extincteurs sont identifiés au foyer. Une housse est commandée puisqu'elle a été oubliée par l'entreprise.

Méryl, qui est présente au conseil, sollicitera l'entreprise de son compagnon pour trouver une personne capable de tracer de la signalisation horizontale pour le marquage des places de stationnement au village.

Enfin Christine signale que la vigilance est accrue pour le terrain des communaux vu la météo de ces jours.

Gestion du Personnel : Michel PETIT

Le maire prend la parole pour signifier que Sydney et Franck sont pris en formation pour l'entretien des locaux. Il faudra le prendre en compte pour la journée décorations de Noël. Puis le maire fait le point sur la protection SANTE.

Objet : Participation à la protection sociale des agents municipaux

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la délibération 2022-025 du 23 mars 2022 décidant d'accorder une participation financière aux agents pour le risque SANTÉ

VU la délibération 2022-025 du 23 mars 2022 décidant de donner mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gers (CDG32) pour le lancement d'une procédure de consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque SANTÉ,

En direct du conseil municipal (suite)

VU l'avis du comité technique en date du 27 juin 2022 ;
VU la délibération du conseil d'administration du CDG32 en date du 19 juillet 2022 décidant de conclure une convention de participation en matière de santé avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) ;

VU la convention de participation à adhésion facultative au profit des agents pour le risque SANTÉ conclue entre le CDG32 et la MNT ;

VU l'exposé du Maire ou du Président (lecture du contrat MNT)

Après en avoir délibéré ;

A) DECIDE D'ADHERER à la convention de participation et à son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et des agents pour le risque SANTÉ, conclus par le CDG32, pour un effet au 1^{er} janvier 2023 ;

B) DECIDE D'ACCORDER une participation financière aux agents pour le risque SANTÉ d'un montant de 5 € dès le premier janvier 2023 au prorata du temps de travail ;

C) AUTORISE le Maire ou le Président à signer tous les documents utiles à cette adhésion et à l'exécution de la convention de participation.

Travaux : Corentin JEGUN

Corentin signale que ce point a été traité avec le mur de soutènement et la toiture du silo.

Loisirs – Culture – Tourisme : Nathalie HARDUYA

Le maire précise que ce matin, à Plaimont, a eu lieu une réunion avec le comité départemental du tourisme, le président de la fédération gersoise des chemins de randonnée, la cellule œnotourisme de Plaimont. Il s'agissait de finaliser sur le dossier du chemin appelé œno-rando. Il faut donc baliser un passage depuis le parking du nouveau chai expérimental, longer le pont du Saget par la gauche (en direction du village) et traverser pour arriver au champ de kiwis d'Elya et Yohan LAPORTE. Ces deux derniers ont approuvé une convention de passage en bout de champ.

Objet : Convention avec le comité de randonnée, Plaimont, la CCAA et la commune pour le chemin œno-rando

Monsieur le maire rend compte de la réunion avec le comité départemental des chemins de randonnée, Plaimont Producteurs. Il s'agit de labelliser un chemin de randonnée avec la spécificité de l'œnotourisme, autrement dit un chemin qui part d'un stand de vente pour revenir à ce même stand. Pour cela, et afin que ce chemin emprunte le même circuit que la boucle de randonnée gérée par la CCAA, « Entre Vignes et Adour », il convient de réaliser deux bretelles de raccordement. La première part du stand de vente, longe la D 946 et le pont du Saget par le côté gauche, et traverse la D 946 pour arriver au champ de kiwis des Laporte. Puis les propriétaires ayant signé une convention de passage, la bretelle rejoindra après une cinquantaine de mètres le chemin de randonnée entre Vignes et Adour. La commune aura la charge d'effectuer les travaux (police de circulation du maire) et notamment de peindre une bordure de balisage, un passage piéton, puis de confectionner un escalier en éléments naturels pour descendre au champ de kiwis. Les matériaux seront fournis par Plaimont (Peinture, bois ...) et la main d'œuvre par la mairie. Enfin, une seconde bretelle sera créée au niveau des vignes du monastère et plus particulièrement de l'entrée du bois, pour aller vers une parcelle pédagogique constituée de différents cépages. Ce détour est long de 300 mètres environ aller-retour. Le propriétaire de la parcelle de vignes l'entretiendra.

Il faut donc autoriser le maire à signer cette convention qui liera Plaimont, organisatrice du chemin, le comité départemental qui l'inscrit dans son inventaire des œno-randos, la communauté de communes Armagnac Adour.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention quadripartite pour la gestion de ce chemin œno-rando. Puis Nathalie prend la parole pour faire le

point sur les journées du Patrimoine. Tout n'est pas payé mais le bénéfice net des journées est de 900 €. C'est une réussite à tout point de vue.

Questions diverses

Pigeons de l'église et du Monastère : Le maire a eu un contact téléphonique avec le piégeur. Il lui a signifié son mécontentement quant au nombre de pigeons présents. Ce dernier évoque une fréquence pas assez soutenue. Le maire lui demande d'envoyer un devis pour voir la faisabilité de cette opération. À ce jour aucun devis n'est arrivé. C'est donc vers les chasseurs qu'il faut se tourner pour une nouvelle battue.

Energie : Le prix de l'énergie va exploser (fois deux, fois trois, fois quatre ...). Comme la mairie est en achat groupé avec le Syndicat territoire d'énergie, un webinaire est organisé le mardi 6 décembre 2022 à 14h30. Il faut s'inscrire pour y assister. Christine propose d'y assister.

Photovoltaïque : La date anniversaire arrive (6 décembre). Il faut penser à faire le relevé du compteur de production.

Traitements des ordures ménagères : Une réunion est proposée à la mairie de Saint-Mont le mercredi 14 décembre à 11h00. Il conviendra de soulever le problème des containers du foyer.

Autres questions diverses : Le maire donne la parole aux conseillers.

Nathalie : Jacotte FEUGERE souhaite fêter son départ du village puisqu'elle s'installe près de sa fille à Sète. Il faudra donc l'aider pour installer la salle du foyer pour le jeudi 15 décembre 2022 au soir. Puis Nathalie demande ce qui se fera comme cadeau. Le maire propose d'installer une urne à la mairie et d'acheter ensuite des « smartbox ».

L'ordre du jour est épuisé. Il n'y a plus de questions diverses.

La séance est levée à vingt-deux heures et quinze minutes (22h15).

MERCREDI 24 JANVIER 2023

1) Retrait des deux délibérations prévoyant le partage de la taxe d'aménagement 2022 et 2023

Par les délibérations n° 2022-040 et 2022-041 du 30 novembre 2022, le maire avait demandé aux conseillers municipaux de se prononcer sur le partage de la taxe d'aménagement.

En effet ce partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal était devenu obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022.

Afin de répondre à la loi de finances pour 2022, la communauté de communes Armagnac Adour avait proposé que les communes concernées reversent le même pourcentage de leur taxe d'aménagement à la communauté de communes. Ce pourcentage était fixé à 20%.

L'article 15 de la Loi de Finances rectificative dispose que "Les délibérations prévoyant les modalités de reversement, au titre de 2022 ou 2023, de tout ou partie de la taxe perçue par la commune à l'établissement public de coopération intercommunale ou au groupement de collectivités dont elle est membre demeurent applicables tant qu'elles n'ont pas été rapportées ou modifiées par une délibération prise dans un délai de deux mois à compter de la promulgation de la présente loi."

Aussi, Monsieur le Maire propose de retirer les deux délibérations (2022-040 et 2022-041 du 30/11/2022) prévoyant le partage avec la C.C.A.A.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retirer les deux délibérations 2022-040 et 2022-041 du 30 novembre 2022 qui prévoyaient le partage des taxes d'aménagement 2022 et 2023 avec la communauté de communes Armagnac Adour. La taxe d'aménagement sera perçue uniquement au sein du budget de la commune.

En direct du conseil municipal (suite)

2) Présentation du compte administratif

La parole est donnée à la première adjointe, Murielle RIGAUD, chargée des finances.

Voici la première approche du compte administratif de la commune :

BUDGET PRINCIPAL :

Résultat d'exercice :

Excédent de fonctionnement de l'année : 10 777,90

Excédent reporté : 97 425,86 → 108 203,76

Excédent d'investissement de l'année : 39 102,63

Déficit reporté : - 3 959,14 → 35 143,49

Résultat d'exploitation de : + 143 347,25

Restes à réaliser :

Mur de soutènement en 212 : - 98 741,00

Subvention Etat : + 40 441,00 donc besoin de 58 300,00

En : 002 (excédent de fonctionnement) : 85 047,25

001 (excédent d'investissement) : 35 143,49

1068 : (financement nécessaire) : 23 156,51

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE :

Déficit d'investissement : - 6,88

Résultat d'exercice :

Déficit de fonctionnement de l'année : - 2 355,33

Excédent reporté : 4 722,79 à 2 367,46

Déficit d'investissement de l'année : - 6,88

Excédent reporté : 27,41 à 20,53

Résultat d'exploitation de : + 2 387,99

Pas de restes à réaliser

En : 002 (excédent de fonctionnement) : 2 367,46

001 (excédent d'investissement) : 20,53

3) Orientation budgétaire 2023

Le maire demande au conseil municipal de réfléchir aux prochaines échéances budgétaires. Il précise qu'en février si la trésorerie de Mirande est prête, il y aura vote du conseil administratif 2022. Il va laisser les documents de ce jour à Bernard PAMBRUN pour que ce dernier vérifie la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion. Il propose le **mercredi 15 février 2023 à 20h30** (peut-être précédé d'une collation au Monastère). Puis il demande à Murielle de fixer la commission FINANCES avant le vote du budget qui peut intervenir le mercredi 15 mars 2023 à 20h30. Cette commission peut se faire un soir de la semaine du 6 au 10 mars, voire les 13 ou 14 mars 2023.

Puis il dresse la liste des achats :

Poste à souder

Barnums

Il propose de lancer le débat d'orientation budgétaire lors du conseil municipal sur le vote des comptes administratif et de gestion. (Quelles dépenses, quelles recettes...). Toutefois il précise que ce débat aura lieu lors du prochain conseil municipal qui entérinera le vote du compte administratif et du vote du compte de gestion.

4) Contrat d'élimination des pigeons de l'église

Les pigeons sont toujours aussi envahissants. Il a rencontré les gérants du Monastère qui ont affirmé qu'il y avait toujours autant de pigeons qui se posaient dans la cour pour boire à la fontaine ; Il a eu un contact avec l'entreprise qui s'en occupe et à qui il reste deux prélèvements. Celle-ci affirme que les passages sont trop espacés et qu'il convient de ne pas relâcher la pression. L'entreprise a envoyé un devis de : 2 880,00 € TTC ce qui comprend 6 relevés espacés de 15 jours.

Le débat est lancé. Il signale aussi l'achat de 15 pièges d'éloignement de pigeons à poser côté cour du Monastère.

Le conseil municipal souhaite plutôt que des battues soient organisées. Il sera demandé aux chasseurs de les tirer pour pouvoir les éliminer à la nuit tombée.

Le devis de la SARL FCE est donc rejeté.

5) Assurance pour cellules photovoltaïques

Le maire rappelle que la société d'assurance

ABEILLE n'a toujours pas fourni de devis pour assurer les cellules photovoltaïques. Mais il faut se rappeler que les cellules ont 10 ans d'âge et que si un accident arrivait avec un bris quelconque, il y aurait une forte décote pour l'indemnisation. Pour information, l'indemnisation d'un sinistre touchant les panneaux photovoltaïques est variable d'un assureur à l'autre. Le plus souvent, une remise à l'identique est effectuée avec prise en compte de la vétusté. Il convient de voir ce qu'il faut faire. Il attend toujours la proposition de Rodolphe ICETA pour l'Abeille.

Certains conseillers souhaitent surtout que soient assurés les dégâts qui peuvent être commis par les cellules photovoltaïques (incendie de toiture, bris et accidents dans la cour...). Le fait que les cellules aient 10 ans (il n'y a plus d'amortissement à effectuer sur le budget) limite leur remplacement quelle que soit l'assurance choisie.

Le maire s'engage à revenir au plus vite auprès des assurances L'Abeille.

6) Extinction des lumières du village

Dans les mesures de sobriétés énergétiques, il peut être proposé d'éteindre l'éclairage public pendant un laps de temps la nuit. Toutefois, la D 946 qui traverse le village comprend de nombreuses chicanes qu'il vaut mieux apercevoir la nuit. Le village comprend 4 réseaux :

1 au Boutillet déjà éteint la nuit,

3 au village : 1 pour la D 946, 1 pour le village historique et 1 pour le chemin du Lamérot

Le maire a demandé au SDEG un devis pour éteindre au village deux réseaux sur trois. Il fait part du devis aux conseillers. Un total de 1 715,17 € TTC - 514,55 € (subvention SDEG) soit un reste à charge de 1.200,62 €.

Il demande aux conseillers de se prononcer sachant que cet investissement est porté par Territoires d'Énergie du Gers et que c'est une contribution à un syndicat (article 6554) et non un investissement.

Il présente aussi les économies possibles sachant que cet équipement coûte 1.200,62 €.

Site	Type	Nbr	Puis. (W)	Total	Part
Village	Projecteurs	2	121	242	35,40 %
	Lanternes	20	36	720	
D 946	Lampadaires	29	45	1305	48,03 %
Mairie	Lampadaires	10	45	450	16,57 %
TOTAL				2717	

Ne laisser que la rue allumée revient à une économie de 50% soit 7.257 kw divisé par 2 = 3.628 kw

Le dernier prix connu du kw est de 11,538 centimes d'euros hors taxe (TVA à 20%).

Economie au 01/01/2023 : 418,59 €

Les conseillers débattent et estiment que, vu les économies d'énergie engendrées par le passage au Led, il n'est pas utile car ce serait dangereux d'éteindre le village. Par contre, effectivement, l'éclairage du chemin du Lamérot la nuit est inutile (actuellement il y a un seul habitant). Mais le maire signale qu'un décret assez ancien demande d'éteindre les monuments historiques la nuit soit à 23h00, soit à minuit. Il faut donc que les deux projecteurs qui illuminent l'église s'éteignent. Ce devis actuel est donc rejeté et le maire saisira le syndicat des énergies pour un système qui éteint les deux projecteurs à partir de 23h00 et une horloge pour éteindre le chemin du Lamérot uniquement.

7) Marquage des places de stationnement au village

Le maire rappelle qu'il avait été décidé de marquer les places de stationnement dans la rue Sainte-Barbe et sur le parking du village. Il a contacté l'entreprise qui avait fait le marquage des places de parking pour le foyer (sous-traitance de STPAG).

Le technicien, Laurent UMBERT, est venu.

En direct du conseil municipal (suite)

Il lui a montré les 3 chantiers : rue Sainte-Barbe, Place du village et passage piétons sur D 946 pour avoir un devis. Christian TOLLIS a, de son côté, appelé BG Signalisation. Ce dernier ne s'est pas manifesté. Le maire présente le devis aux conseillers.

Le forfait peinture est de 595 € hors taxe et la pose des panneaux (nécessaire d'après le technicien) est de 900 € HT. Le maire souhaite que puisque les panneaux sont destinés au chemin oeno-rando ils soient pris en charge par Plaimont. Le conseil municipal approuve cette décision. Le maire contactera donc Céline DABADIE pour lui en faire part.

8) Lancement des travaux TMH : journées de concertation

L'entreprise TMH a écrit pour avoir une journée de rencontre avec le conseil municipal. Voici le message envoyé :

Mr le Maire, bonjour et belle année 2023 à tous.

Afin d'organiser les travaux, nous proposons plusieurs dates pour un premier rdv de chantier sur place avec notre sous-traitant TemoSol et les élus concernés.

mardi 21/02 ou mercredi 22/02 - matin ou jeudi 23/02 - après midi ou vendredi 24/02 ou lundi 27/02 ou mardi 28/02

Nous avons prévu de réaliser le chantier après la fin de la fête du vin, soit début avril.

Dans l'attente de votre choix

Il demande donc aux conseillers de se prononcer sur une date de rencontre.

De nombreux conseillers s'excusent mais ne pourront être présents. La date du mercredi 22 février au matin (9h00) est donc choisie pour cette rencontre avec TMH. Puisque les deux agents seront mobilisés pour effectuer les finitions du mur, le maire leur demandera d'être présents. Le maire rendra réponse à Jean-Marc PUJAU.

9) Tourisme : projet oeno-rando

Le projet oenorando doit être conventionné. Le projet de convention a été adressé à la première adjointe, Murielle RIGAUD, pour signature pour la Mairie. Murielle a quelques remarques sur le contenu. Une discussion s'ensuit et notamment sur le paiement de la main d'œuvre des employés communaux. Le maire rappelle que si les agents vont travailler sur ce chemin, par contre le matériel doit être fourni par Plaimont. Afin de confectionner le portail, les marches ... Il serait plus judicieux que Plaimont ouvre un compte chez les établissements SARRAMEJEAN, les établissements METALECO ... Il faudrait que ce chemin soit opérationnel avec « Vignoble en Fête 2023 » (dernier week-end de Mars)

Monsieur le Maire relate une rencontre ayant eu lieu dans les locaux syndicaux rue Sainte-Barbe du Syndicat des Vins réunissant les dirigeants du Foyer Rural, le Président de Plaimont Producteurs, le Président des Vignerons de Saint-Mont, le Président du Syndicat, la première adjointe au maire et lui-même.

10) Vacance de poste et recrutement de l'agent d'entretien

Le maire rappelle la délibération n° 2022-037 du 24 octobre 2022 modifiant le tableau des emplois. Il rappelle que le Parcours Emploi Compétences se termine le 28 février 2023. La vacance de poste a été notifiée au Centre de Gestion du Gers. Il demande donc aux conseillers de se prononcer sur le recrutement de Sydney K'BIDI sur ce poste au 1^{er} mars 2023.

11) Points sur les commissions

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Ce point a été vu lors du projet de compte administratif et du point sur l'orientation budgétaire (Points 2 et 3). Mais le maire rappelle les réunions financières à venir :

Embellissement et protection du cadre de vie : Présidentes – Pauline ICART-FABIOL et Coralie CANTAU (Pauline est absente)

Pauline étant absente, Coralie signale que les primevères doivent être mises en place pour le Vignoble en Fête. Mais de plus, il faut réfléchir aux plantations de l'été qui doivent être moins gourmandes en eau.

Prévention des risques : Présidente – Christine BOUEILH
Christine fait le point sur le PCS. Les modifications ont été apportées. Il convient maintenant de faire un exercice de mise en œuvre du plan. Il faut le faire avant la fin du premier semestre 2023. La date sera choisie pour le mois d'avril, après le week-end du Vignoble en Fête.

Elle rappelle que pour la sécurité aux communaux, l'agent d'entretien Franck, s'en occupe et gère la signalisation bien que le panneau ait été abîmé, sûrement par un passage de camion.

Travaux, Personnel et Loisirs ont été vus en ordre de jour.

12) Questions diverses

Energie : Le prix de l'énergie a été communiqué par un message du S.D.E.G. Le coût pour Saint-mont a été de 15 445 € en 2022. Il est évalué en 2023 à 19 843 € soit une augmentation de à une augmentation de 28,5 %. Or le 12 janvier, le maire a fait une attestation pour le bouclier tarifaire. Celui-ci protège les petites communes en limitant l'augmentation : *Cette mesure se poursuit en 2023 et permet, à compter du 1^{er} février 2023, le plafonnement de la hausse du Tarif Réglementé de Vente à 15% en moyenne (TTC).* L'augmentation serait donc de 2 316,75 € soit une prévision budgétaire de 17 761,75 €.

Traitements des ordures ménagères : Il s'agit de faire le point sur la réunion qui a eu lieu à la mairie de Saint-Mont le jeudi 22 décembre 2022 à 9h30. Y ont assisté le maire, Christian TOLLIS et Christine BOUEILH. Côté SICTOM, étaient présents le Président, la Directrice et le Technicien. Le projet du SICTOM (avec mise en œuvre effective au 1^{er} avril 2023) est de cesser le porte-à-porte et que les gens qui avaient ce service aillent déposer leurs déchets dans des containers. 3 emplacements doivent être choisis :

Un place du multiservice,

Un fin du chemin du Lamérot,

Un vers la sortie du village, côté Plaimont.

Les conseillers réagissent vivement au choix de l'emplacement près du multiservice. Le SICTOM a déclaré que ce serait un emplacement exemplaire et qu'il prendrait tout en charge (socle, cache etc ...). Cette affirmation laisse sceptique pas mal de conseillers. Une incompréhension est née du fait qu'en assemblée générale le SICTOM avait décidé d'enterrer les containers. Pourquoi ne pas commencer cette opération à Saint-Mont ?

Autres questions diverses : Il n'y a pas d'autres points à traiter. L'ordre de jour est épuisé.

La séance est levée à vingt-deux heures et trente minutes (22h30).

MERCREDI 1er MARS 2023

Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (18 janvier 2023). Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Puis il demande aux conseillers de désigner un ou une secrétaire de séance.

Corentin JEGUN est désigné secrétaire de séance.

1) Vote du compte administratif (budget principal de la commune et budget de l'énergie photovoltaïque)

Le maire étant sorti de la salle de conseil, la première adjointe chargée des finances, Murielle RIGAUD, présente le compte administratif du budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le compte administratif 2022 du budget principal et arrête ainsi les comptes (premier tableau) puis vote le compte administratif 2022 du budget photovoltaïque et arrête ainsi les comptes (second tableau)

En direct du conseil municipal (suite)

Principal :

<u>INVESTISSEMENT</u>		
Dépenses	Prévues :	211 110,14 €
	Réalisées :	28 684,52 €
	Reste à réaliser :	98 741,00 €
Recettes	Prévues :	211 110,15 €
	Réalisées :	67 787,85 €
	Reste à réaliser :	40 441,00 €
<u> FONCTIONNEMENT</u>		
Dépenses	Prévues :	333 526,86 €
	Réalisées :	211 452,37 €
Recettes	Prévues :	333 526,86 €
	Réalisées :	222.690,78 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement		39 102,63 €
Fonctionnement		11 238,41 €
Résultat global		50 341,04 €

Photovoltaïque :

Dépenses	Prévues :	4 368,36 €
	Réalisées :	4 347,83 €
Recettes	Prévues :	4 368,36 €
	Réalisées :	4 340,95 €
<u> FONCTIONNEMENT</u>		
Dépenses	Prévues :	34 336,48 €
	Réalisées :	29 562,02 €
Recettes	Prévues :	34 336,48 €
	Réalisées :	27 213,69 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement		- 6,88 €
Fonctionnement		- 2 355,33 €
Résultat global		- 2 362,21 €

2) Affectation des résultats

Le maire présente les résultats des deux comptes administratifs du budget principal.2022 et du budget photovoltaïque 2022, votés lors des délibérations 2023-004 2023-005 et présenté par la maire-adjointe Murielle RIGAUD

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'exercice budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

A) Constatant que le compte administratif du principal fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 11.238,41 €
 - un excédent reporté de : 97.425,86 €
 Soit un excédent cumulé de : 108.664,27 €
 - un excédent d'exécution en investissement de : 39 102,63 €
 - un déficit reporté de : - 3 959,14 €
 Soit un excédent de financement de : 35 143,49 €

Dépenses en restes à réaliser : 98 741,00 €

Recettes en restes à réaliser : 40 441,00 €

Besoin de financement : 58 300,00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : EXCEDENT
143.807,76 €

Affectation complémentaire en réserve (1068)
23 156,51 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)
85 507,76 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) :
EXCEDENT : 35 143,49 €

B) Constatant que le compte administratif du photovoltaïque fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : - 2 355,35 €

- un excédent reporté de : 4 722,79 €

Soit un excédent cumulé de : 2 367,46 €

- un déficit d'exécution en investissement de : 6,88 €

- un excédent reporté de : 27,41 €

Soit un excédent de financement de : 20,53 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : EXCEDENT
2 387,99 €

Affectation complémentaire en réserve (1068)
0,00 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)
2 367,46 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) :
EXCEDENT : 20,53 €

3) Vote des deux comptes de gestion (Principal Photovoltaïque)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du budget principal et le compte de gestion du budget photovoltaïque dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur avait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans leurs écritures.

Considérant l'étude de tous ces documents, le Conseil Municipal,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 déclare que les comptes de gestion du budget principal et du budget photovoltaïque dressés, pour l'exercice 2022 par le receveur, visés et certifiés conforme à l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

4) Communauté de communes : réflexion sur l'attribution de compensation

Le maire présente les travaux de la C.L.E.C.T. (commission locale d'évaluation des charges transférées) et les conclusions qui ont été rendues le jeudi 2 février. Il s'agissait de voir comment la C.C.A.A. pouvait absorber l'augmentation des charges transférées par les communes. Pour rappel, SAINT-MONT a transféré :

En direct du conseil municipal (fin)

88 157,20 € de recette professionnelle (dont environ 60 000 € de la taxe professionnelle de Plaimont qui a été supprimée en 2022 au moment de la constitution de la communauté de communes Monts et Vallée de l'Adour)

- ⇒ 33 074,00 € de dépenses en Voirie pour 16,198 kilomètre
- ⇒ 35 461,00 € de dépenses Ecole / Enfance / Jeunesse pour 39 jeunes de 0 à 14 ans recensés en 2019 et 18 élèves en scolarisation primaire en 2022
- ⇒ 2 092,00 € pour la culture, y compris l'enseignement de la musique
- ⇒ 492,64 € pour la lutte contre la grêle,
- ⇒ 909,15 € pour l'élaboration du PLUi
- ⇒ 1 827,20 € pour la GEMAPI,
- ⇒ 0,00 € pour les actions sociales soit :

73 855,99 € de dépenses totales pour les charges transférées. L'attribution de compensation est donc positive puisque les recettes (88 157,20 €) sont supérieures aux dépenses (73 855,99 €) de **14 301,01 €**.

Il faut savoir que la CCAA n'encaisse plus que 872.352 € au lieu de 1 016 171 € soit 143 819 € moins que prévu. De plus, la CCAA assume donc le CIAS (budget de 100 000 €), le tourisme (69 212 €), le haut-débit (52 270 €), la fourrière départementale (13 405 €), le programme d'intérêt général (36 960 €), la maison France Services de Riscle (47 448 €) et le fonctionnement futur du centre intercommunal de santé (environ 80 000 € de charges).

Il est demandé, dans un premier temps, de réfléchir à l'harmonisation des critères sur les charges transférées et notamment pour la voirie et l'enfance / jeunesse. Le maire propose pour la voirie un transfert au kilomètre (le plus juste) en enlevant les places, ce qui ferait pour Saint-Mont une charge de 31 169,57 € (donc peu de changement) et une charge enfance / jeunesse à la population municipale (ceux qui bénéficient de cette prestation) soit 315 habitants INSEE ce qui fait une charge par habitant de 87,80 € soit pour Saint-Mont : 27 655,76 €. Le total des dépenses serait donc de : 58 825,33 €. Mais pour être juste il faut répartir la recette professionnelle actuelle (872 352 €) car elle va continuer à baisser (suppression de la CVAE). La population fiscale de Saint-Mont est de 355 habitants. La recette professionnelle par habitant est de 116,56 €. Pour Saint-Mont la recette serait de : 41 379,60 €.

Dans ce cadre-là, la différence recettes/dépenses serait de 17 445,72 € et donc l'attribution de compensation serait négative donc : - **17 445,72 €**. La CCAA récupérerait 143 819 € pour assumer les charges non transférées et l'augmentation des charges transférées.

Le maire invite les conseillers au débat.

5) Sobriété énergétique : acceptation du devis du SDEG

Le Maire présente le devis de Territoires d'Energie du Gers (ex SDEG) pour réduire la consommation de l'éclairage public la nuit et notamment en éteignant le chemin du Lamérot et les deux projecteurs de l'église.

Le syndicat Territoire d'Energie du Gers a envoyé un devis de 999,64 € HT. Ces travaux sont effectués au titre du syndicat et donc la ristourne de 30% est applicable sur ce montant HT. Elle est de 30%. Le montant dû par la commune est donc de 699,75 €. Il s'agit d'une subvention au syndicat puisque ce dernier rote les travaux et donc récupère la TVA.

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé du maire, décide :

- ⇒ D'accepter le devis tel qu'il lui a été présenté pour des travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public,
- ⇒ D'autoriser monsieur le maire à signer ce devis,
- ⇒ D'affecter la somme de 699,75 € au budget fonctionnement 2023 à l'article 65568.

6) Marquage des places du village

L'entreprise MOZZER Signal a fini les travaux de marquage au sol. Le passage « piétons » est tracé sur la D 946 pour permettre la traversée et la continuité du chemin oeno-rando.

Au village, 5 places sont identifiées le long de la rue Sainte-Barbe, 2 au niveau de la promenade Arthur Lamothe et 7 sur le parking central.

Il faut maintenant vérifier si ces emplacements sont respectés car l'arrêté municipal interdit le stationnement rue Sainte-Barbe sauf aux endroits autorisés.

7) Tourisme : projet oeno-rando

Le projet oenorando a été conventionné. Le traçage du passage « piétons » et surtout son signalage est effectué. Les employés communaux ont dégagé les arbres du champ de kiwis et ont commandé le matériel pour effectuer le portail et les marches d'escalier. Il faut que ce chemin soit prêt pour la fête du vin, soit le 24 mars 2023.

8) Gardiennage de l'église

Le Maire rappelle les règles du gardiennage des églises. Il existe deux indemnités : une pour un gardien qui réside dans la commune de 479,86 € et une pour un gardien qui ne réside pas dans la commune de 120,97 €. Le point d'indice n'ayant pas été revalorisé depuis l'an passé, ces montants sont identiques à ceux de 2018.

De plus, il rappelle que Josette COURTADE s'est occupée de l'église depuis 2016 et qu'elle souhaite continuer à exercer cette tâche pour 2023 (cloches, fermeture des portes, signalement de danger)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, **délibère à l'unanimité et décide :**

- de maintenir Josette COURTADE née BOUEILH le 26/10/1947, domiciliée 351 chemin du Cos, 32400 – SAINT-MONT, gardienne de l'église pour 2023,
- de lui attribuer l'indemnité de gardien résidant dans la commune d'un montant de 479,86 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à mandater cette dépense déjà inscrite au budget en fonctionnement 2023.

9) Points sur les commissions

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Ce point a été vu lors du projet de compte administratif et du point sur l'orientation budgétaire (Points 2, 3 et 4).

Murielle rappelle la réunion de la commission FINANCES le mercredi 8 mars 2023 à 20h30 à la mairie.

Embelleissement et protection du cadre de vie : Présidentes

– Pauline ICART-FABIOL et Coralie CANTAU

Un point est fait sur les fleurs pour la fête du vin.. Les employés communaux feront le point sur les baquets pour la décoration du village.

Prévention des risques : Présidente – Christine BOUEILH

Un point est fait sur la sécurité dans le village. Il s'agit de fixer la journée « Déclenchement d'une alerte » avec le SDIS d'ici avril. Le maire propose la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et notamment en listant tous les habitants.

C'est donc un projet à mettre en œuvre rapidement.

Gestion du Personnel : Michel PETIT

Le maire signale que Sydney K'BIDI est officiellement stagiaire sur en emploi d'agent d'entretien de 24 heures (nomination : 1^{er} mars 2023). Son arrêté est en cours de finalisation.

Travaux : Corentin JEGUN

Il s'agit de programmer ce qui doit être fait pour la fête du vin. Mais il rappelle aussi le tir aux pigeons du Monastère.

Loisirs – Culture – Tourisme : Nathalie HARDUYA

Nathalie fait le point sur l'achat de tables et de cimaises. De plus un projet de logo pour Saint-mont est lancé.

10) Questions diverses

Déchetterie : Il s'agit de lancer la campagne pour que les foyers saint-montais viennent retirer leur carte d'accès. Au 1^{er} juin 2023, la déchetterie de Riscle aura un accès réglementé par une barrière. Cette carte permettra d'y accéder.

L'ordre du jour est épuisé. Il n'y a plus de questions diverses.

La séance est levée à vingt-trois heures (23h00).

A vos agendas!

Date	Qui	Où	Thème
24, 25, 26 mars	Foyer Rural	Village	Fête du vin
22 avril	Joyeux compagnons	Foyer	Repas
8 mai	Foyer Rural	Foyer	Journée du foyer
15, 16 et 17 mai	Foyer Rural	Silo	Fête des fleurs
2 juin	Joyeux compagnons	Foyer	Concours de belote
23, 24, 25 et 26 juin	Foyer Rural	Foyer	Fête patronale

N'oubliez pas d'adhérer au foyer rural pour pouvoir bénéficier de la gratuité d'utilisation du foyer!

Vous avez jusqu'au 31 MARS

Les cartes (5€/personne) sont en vente à la mairie durant les heures d'ouverture.

Vous voulez louer le foyer de Saint-Mont...

Le prix de la location est de **150€** du vendredi après-midi au dimanche après-midi.

La location est gratuite pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont qui sont à jour de leur cotisation au Foyer Rural (5€/ personne à partir de 16 ans).

Une caution de **200€** est demandée à tous ainsi qu'une location de **10€** pour 50 couverts complets si besoin.

Réservations:

Corentin JEGUN 06.47.67.68.94 (appel ou sms)

Le petit Saint-Montais

est la revue du
Foyer Rural de Saint-Mont

Directrices de publication:

Christine BOUEILH et Chantal PETIT

Tel: 06.78.37.60.12 et 06.75.87.82.10

chantal.petit32@orange.fr

kikiboueilh@gmail.com